

Un procédé expérimental à l'échelle industrielle

Le Préfet de Seine-Saint-Denis a autorisé la construction de

LA PLUS GROSSE USINE DE TRI MÉCANO BIOLOGIQUE AVEC MÉTHANISATION DE FRANCE... ET D'EUROPE !

SUR NOTRE LIEU DE VIE ET D'ACTIVITÉ.

Aviez-vous été informés
de ce projet par les pouvoirs publics et le SYCTOM ?

PAS NOUS !

**C'est par d'autres riverains
que nous l'avons appris !**

QU'EST-CE QUE LA METHANISATION ?

C'est un processus de fermentation de matières organiques, permettant de récolter du Biogaz ainsi que du compost.

Les usines de méthanisation agricoles et de bio déchets peuvent prétendre à un recyclage du matériau entrant, le produit sortant pouvant être considéré comme un compost (matière organique permettant d'améliorer la structure de la terre végétale lorsqu'il y est mélangé) car exempt de substances polluantes et de résidus inertes (débris de plastique, verre, caoutchouc).

Le principe du retour à la terre est viable.

Il n'y a pas de tri dans le site de méthanisation ou très peu, le produit entrant étant sain et déjà trié à la source.

Les recommandations gouvernementales sur l'implantation des centres de méthanisation stipulent qu'ils doivent respecter un périmètre de sécurité autour du site, afin de respecter LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION sur les vies humaines et leurs biens :

<http://agriculture.gouv.fr/risques-lies-aux-installations-de>

QU'EST-CE QUE LE TRI MÉCANO BIOLOGIQUE ?

Le principe du TRI MÉCANO BIOLOGIQUE est de trier les ordures ménagères en usine, selon un procédé industriel.

Cet équipement ambitionne d'extraire de notre poubelle grise (la couleur varie selon la commune, celle où l'on jette tout sans faire le tri), la fraction fermentescible présente dans ces ordures ménagères résiduelles (OMR).

Ce TRI est la principale fonction de cette usine, nos aliments représentant moins de 30% du volume de la poubelle ménagère, soit autant pour le volume à composter ou à méthaniser.

Les déchets putrescibles issus de la collecte publique sont ainsi compostés ou subissent une méthanisation : déchets de cuisine, certains déchets verts, papiers-cartons et textiles sanitaires.

Les 70% restants repartent vers l'incinérateur ou en enfouissement.

La méthanisation en usine de TMB se différencie ainsi de la méthanisation sur des produits agricoles ou de bio déchets (triés à la source) de par de la nature du produit entrant, les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et du tri en usine industrielle qui s'en suit.

Les OMR subissent une imposante succession d'étapes de tri et de fermentations, bioréacteur (gigantesques cylindres horizontaux), tapis roulants, trémies, séchages... pour être mis en **fermentation** finale dans d'immenses cuves chauffées, les digesteurs.

A chaque étape de putréfaction se dégage du BioGaz qui est un mélange de différents gaz, du **méthane, du Sulfure d'Hydrogène, de l'ammoniac, de l'arsenic, du cadmium, du plomb, du dioxyde de soufre, des oxydes d'azote, du PM10 (microparticules), et du Benzène.**

Le méthane provoque une augmentation de l'effet de serre plus importante que le gaz carbonique pour des quantités équivalentes et est également beaucoup plus toxique.

La **fermentation organique** produit, avec le méthane, du **sulfure d'hydrogène** (odeur d'œuf pourri), ce mélange équivalent au gaz des marais ou aux gaz des flatulences des mammifères. Le sulfure d'hydrogène est **mortel** lorsqu'il dépasse un seuil de concentration, on l'a constaté cet été sur les plages de Bretagne avec la mort instantanée de familles de sangliers, et plus grave, avec les **décès foudroyants** de salariés du site de méthanisation de Rhadereistedt en Allemagne.

Le principe vertueux mis en avant est donc la **parfaite collecte et rétention de ces gaz** pour être utilisés comme combustible, afin de produire de l'électricité et remplacer le gaz de ville, tout en fournissant l'agriculture en compost.

RETOURS D'EXPERIENCES D'USINES EN ACTIVITE

La **parfaite étanchéité** des usines de TRI MECANO BIOLOGIQUE avec Méthanisation est systématiquement garantie avant leur construction, **se soldant à chaque fois par une impossibilité à maîtriser les dégagements massifs des gaz de fermentation et les nuisances qui en découlent.**

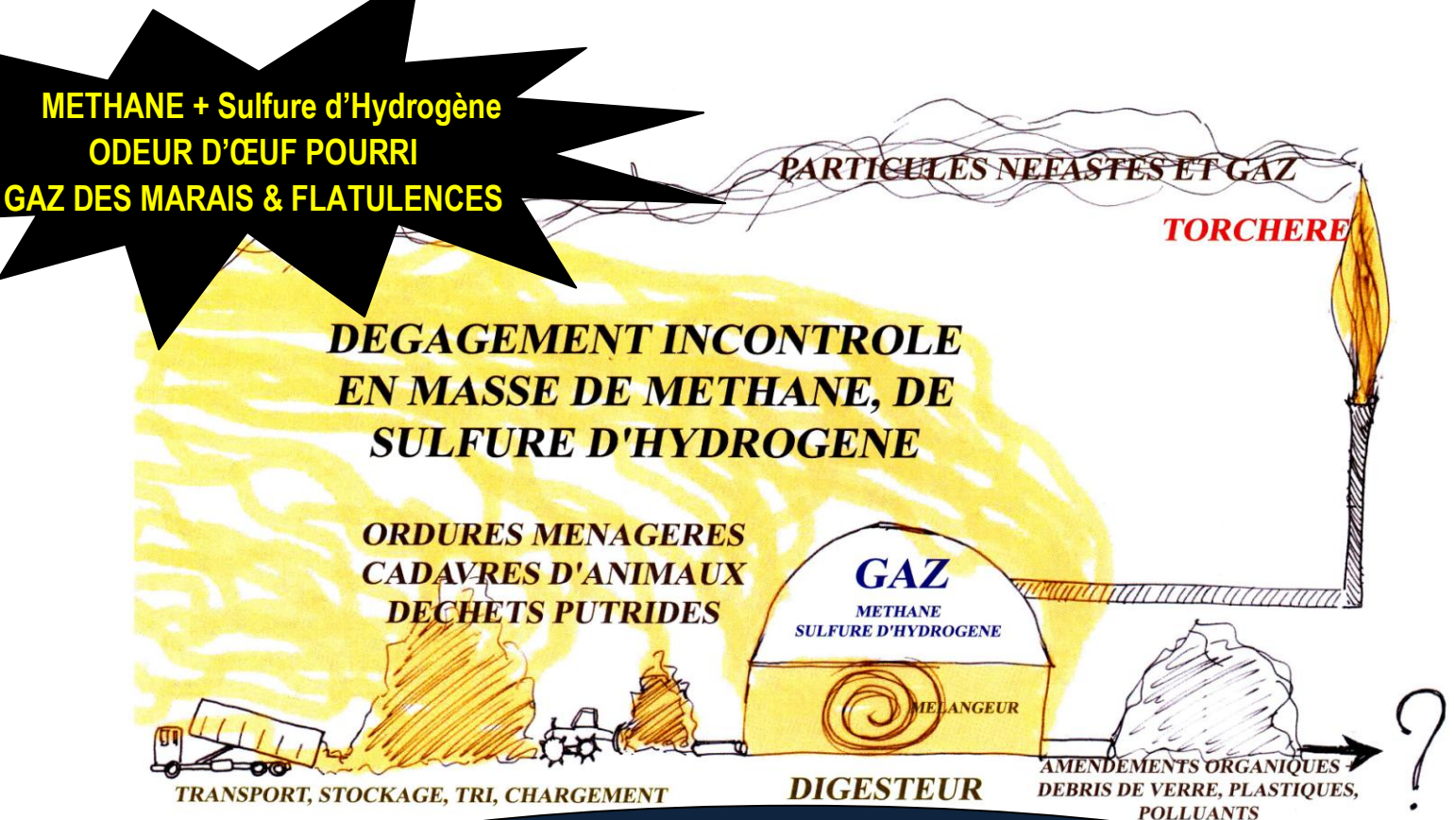
**L'EXPÉRIENCE DU TERRAIN PERMET DE CONSTATER QUE
LES GARANTIES SUR L'ABSENCE DE DEGAGEMENT DE GAZ
NE SONT JAMAIS RESPECTÉES UNE FOIS L'USINE EN MARCHE**

Concernant l'idée d'utiliser ce gaz en remplacement du gaz de ville, il s'agit d'une supercherie, Gaz de France refusant de mettre son réseau à la disposition des usines de méthanisation, les gaz produits étant plus corrosifs pour leurs canalisations et leur odeur nauséabonde dissuadant de toute utilisation domestique ou industrielle.

Quant à la production d'électricité, elle reste réduite au fonctionnement en interne de l'usine pour les cas où elle a été développée.

Une belle torchère surplombe son entourage par sa hauteur et brûle le gaz non exporté.

Concernant la **production d'amendements organiques** pour le sol de type compost, il s'avère **impossible de la commercialiser**, le produit final étant **souillé** de morceaux de verre, de débris divers ou de liquides polluants. Ce soit-disant compost est ainsi stocké en décharge enterrée ou incinéré !



**GDF REFUSE L'UTILISATION DE SON RESEAU :
gaz corrosifs pour leurs canalisations, malodorants et
impropres à l'utilisation domestique**

L'USINE DU SYCTOM AUJOURD'HUI, CONTENU DU PROJET



Le **SYCTOM** sur son site de **Romainville** correspond actuellement à un centre multifère, exerçant les activités de déchetterie, de centre de transfert, et de centre de tri.

Par **arrêté préfectoral** du 17 janvier 2011, la société **URBASER Environnement** a été autorisée à **exploiter un centre multifilières à Romainville** ainsi qu'une installation portuaire connexe à **Bobigny**. Le centre multifilières comporte trois installations principales dont la construction est prévue à partir de mars 2012 :

- une unité de tri/méthanisation qui réceptionnera **315 000 tonnes** / an de déchets ménagers, dont 146 000 tonnes seront méthanisées,
- une unité de tri des collectes sélectives d'une capacité de 30 000 tonnes / an,
- une unité de pré-tri des objets encombrants de 60 000 tonnes / an.

**IL S'AGIRA DE LA PLUS GROSSE USINE DE
TRI MÉCANO BIOLOGIQUE avec METHANISATION
D'EUROPE**

NOUS EN SERONS LES EXPERIMENTATEURS !

**COÛT DE CONSTRUCTION
PLUS DE 456 MILLIONS D'EUROS**

FINANCÉS PAR NOS IMPÔTS !